



Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2009

Publié par extrait en exécution de l'article L.2121.25 du
Code Général des Collectivités Territoriales.

Date d'envoi de la convocation du Conseil : 13/03/2009

Le 20 mars 2009, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle Roger Toulouse de Saint-Pryvé Saint-Mesmin, sous la présidence de Monsieur Cousin, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Thierry Cousin, Joël Morio, François Nicourt, Benoît Foulon, Magdeleine Baby, Catherine Voisin (à partir de 20h55), Agnès Barbanchon, Jean-Christophe Thauvin, Nicole Joye, Jean-Claude Hennequin, Dominique Laurent, Pascal Kwasnik, Alain Montagnier, Edith Rouillé, Laurence Bellais, Sabine Delaroché, Christophe Thauvin, Valérie Baudry, Dany Adam, Gilles Gaillard, Pascale Adam, Béatrice Robert, Marie-Claude Harrang, Angelo Cerqueira, Françoise Gourdin.

Absents représentés : Mme Carole Turpin par M. Joël Morio
Mme Catherine Voisin par Mme Laurence Bellais jusqu'à 20h55
M. David Cypel par M. Benoît Foulon
M. Daniel Arnoux par M. Gilles Gaillard
M. Yves Clément par Mme Marie-Claude Harrang

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Nicole Joye est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Information réglementaire

M. Cousin, maire, informe que, par décision du 24 février 2009, le cabinet d'avocats CASADEI a été désigné pour la défense des intérêts de la commune dans le cadre de la requête au Tribunal Administratif par COFIROUTE.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 janvier 2009 et de son rectificatif

Le procès-verbal du 30 janvier 2009 et son rectificatif sont approuvés à l'unanimité.

Le plan de formation 2009-2011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le plan de formation annexé.

Indemnités aux stagiaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une indemnité, sur la base de 25 % du SMIC, à Jolan Béguier, stagiaire présent durant 9 semaines au service accueil-état civil de la Mairie, soit 685.80 € bruts.

Modification du tableau des effectifs

Pour régulariser la situation administrative du directeur général des services, en mettant fin à son détachement de la mairie de St Jean de Braye, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de créer un poste d'attaché principal.

Tarifs cimetière et instauration de la taxe d'inhumation

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions, décide les tarifs suivants :

- l'instauration de la taxe d'inhumation, fixée à 25 €
- l'instauration des tarifs suivants :
 - caveau d'urnes : 5 ans : 307 €
 - 10 ans : 425 €
 - 15 ans : 535 €
 - 30 ans : 898 €
- dispersion dans le jardin du souvenir : gratuit mais avec assujettissement à la taxe d'inhumation.

Convention de partenariat sur l'embellissement des postes de distribution d'électricité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec ERDF pour la mise en place d'une opération de réhabilitation de postes de distribution publique d'électricité.

Convention de participation financière entre la ville et l'Agglo concernant la Commission Locale de l'Eau (CLE)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention de participation financière avec l'Agglo concernant le fonctionnement de la CLE.

Compte de gestion 2008

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le compte de gestion 2008 du budget général.

Compte administratif 2008 du budget général

M. Cousin quitte la séance.

Le Conseil Municipal désigne M. Joël Morio pour présider la séance.

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour, 5 contre et 3 abstentions, approuve le compte administratif 2008 du budget général.

M. Cousin rentre en séance.

Affectation du résultat du budget général

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte l'excédent de fonctionnement de 862 206.09 € de la façon suivante :

605 560.30 € pour couvrir le solde négatif de la section d'investissement

256 645.79 € en report à nouveau

Compte de gestion 2008 du budget de l'eau

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 1 abstention, se prononce favorablement sur le compte de gestion 2008 du budget de l'eau.

Compte administratif 2008 du budget de l'eau

M. Cousin quitte la séance.

Le Conseil Municipal désigne M. Joël Morio pour présider la séance.

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 4 abstentions, approuve le compte administratif 2008 du budget de l'eau.

M. Cousin rentre en séance.

Affectation du résultat du budget de l'eau

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 1 abstention, affecte :

- le déficit de fonctionnement de 8 805.88 € de la façon suivante : - 8 805.88 € en report à nouveau
- et l'excédent d'investissement de 54 060.98 € de la façon suivante : 54 060.98 € repris en section d'investissement.

Budget général - DBM n° 1 : restes à réaliser 2008

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les opérations comptables suivantes :

DEPENSES			RECETTES		
ART.	LIBELLES	MONTANTS	ART.	LIBELLES	MONTANTS
2042	Subventions d'équipements	44 000.00	024	Produits de cessions	200 000.00
20	Immobilisations incorporelles	44 000.00	1321	Etat et établissements nationaux	27 000.00
21311	Hôtel de Ville	27 917.11	13.	Subventions d'équilibre non transférables	27 000.00
21 318	Autres bâtiments publics	252 919.54	1641.	Emprunts	363 977.56
2135	Installations générales, agencements des construct.	67 194.51	16	Emprunts	363 977.56
2152	Installations de voirie	30 662.94			
2158	Autres installations, matériel et outillages	8 305.64			
2182	Matériel de transport	27 000.00			
2183	Matériel de bureau et informatique	1 376.43			
2184	Mobilier	15 000.00			
21	Immobilisations corporelles	430 376.17			
2313	Constructions	24 790.00			
2315	Installations, matériel et outillage	91 811.39			
23	TOTAL	116 601.39			
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		590 977.56	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		590 977.56

Budget général - DBM n° 2 : modification de crédits

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les opérations comptables suivantes :

DEPENSES			RECETTES		
ART.	LIBELLES	MONTANTS	ART.	LIBELLES	MONTANTS
023	Virement à la section d'investissement	200 000.00	002.	Résultat de fonctionnement reporté	256 645.79
6811	Dotation aux amortissements	56 645.79			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		256 645.79	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		256 645.79

DEPENSES			RECETTES		
ART.	LIBELLES	MONTANTS	ART.	LIBELLES	MONTANTS
001	Déficit d'investissement reporté	605 560.30	021	Virement de la section de fonctionnement	200 000.00
			1068.	Excédent de fonctionnement capitalisé	605 560.30
			1641.	Recours à l'emprunt	- 256 645.79
			28181	Amortissements	56 645.79
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		605 560.30	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		605 560.30

Budget annexe de l'eau - DBM n° 1 : modification de crédits

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 1 abstention, adopte les opérations comptables suivantes :

DEPENSES			RECETTES		
ART.	LIBELLES	MONTANTS	ART.	LIBELLES	MONTANTS
002	Déficit de fonctionnement reporté	8 805.88	70118	Autres ventes	8 805.88
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		8 805.88	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		8 805.88
232	Immobilisations incorporelles	54 060.92	001	Excédent d'investissement reporté	54 060.92
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		54 060.92	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		54 060.92

Adhésion au groupement de commandes de matériel et de logiciels informatiques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de groupement de commandes de matériel et les logiciels informatiques avec l'Agglo et les villes de St Jean de la Ruelle, Orléans, Olivet et St Hilaire St Mesmin.

Désignation de représentants de la ville à la commission d'appel d'offres de l'Agglo

La commission d'appel d'offres, décisionnaire, sera celle de l'Agglo, à laquelle seront conviés un représentant titulaire et un représentant suppléant de chacune des communes membres.

Le Conseil Municipal désigne par 23 voix pour et 6 abstentions :

- M. François Nicourt, titulaire

et - M. Jean-Claude Hennequin, suppléant

pour siéger en commission d'appel d'offres de l'Agglo.

Réforme 2009 du code des marchés publics : adaptation de la procédure d'achat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les règles de procédure conformes au nouveau code des marchés publics.

Subvention au collège de l'Orbellière pour l'échange avec Bad Oldesloe/Reinfeld

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 500 € au collège de l'Orbellière dans le cadre d'un échange scolaire avec Bad Oldesloe/Reinfeld.

Pour extrait certifié conforme,
A St Pryvé St Mesmin, le 20 mars 2009
Le Maire,

Thierry COUSIN